

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant**le dépassement prévisionnel du crédit d'investissement accordé dans le cadre du préavis PR23.13PR afin d'assurer la sécurisation du stade municipal**ainsi que**le dépassement du crédit d'investissement accordé dans le cadre du préavis PR20.03PR concernant la reprise par la Commune d'Yverdon-les-Bains des installations liées au stade d'athlétisme de l'Union sportive yverdonnoise (USY) et une demande de crédit d'investissement de CHF 1'600'000.- pour la réfection de la piste d'athlétisme*

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente Communication, et conformément à l'article 106 al. 2 du règlement du Conseil communal du 1^{er} septembre 2016, la Municipalité vous informe de deux dépassements prévus sur des crédits d'investissement en lien avec les installations sportives.

Stade municipal

Le projet de mise en conformité du stade municipal a été mené avec succès, permettant au club résident Yverdon Sport FC d'évoluer en Super League dès le 24 septembre 2023 ; il a reçu à cette date le FC Bâle. Les travaux nécessaires à la sécurisation du stade et de ses accès se sont néanmoins avérés beaucoup plus conséquents que prévu. En effet, suite au rapport détaillé élaboré par un expert agréé de la Swiss Football League, de nombreuses interventions nécessaires à l'homologation de l'infrastructure se sont révélées indispensables, entraînant une hausse considérable des coûts. Le montant de CHF 100'000.- prévu à cet effet dans le cadre du crédit d'investissement susmentionné s'est dès lors révélé insuffisant ; toutefois, les délais relatifs à l'obtention de la licence et la nécessité de chiffrer plus précisément le montant de ces coûts, ainsi que les possibilités de prise en charge de certains surcoûts par d'autres instances, ont retardé la rédaction d'un préavis portant sur une demande de crédit additionnel. Le montant définitif du dépassement n'est pas encore connu, mais devrait se monter à CHF 600'000.- environ. Certains travaux ont été mis provisoirement en attente, dans l'attente que le Conseil communal puisse se prononcer sur le montant du crédit additionnel qui lui sera demandé.

Des demandes de subventionnement supplémentaires ont été déposées et validées auprès du Canton et du Fonds du sport vaudois. Elles permettront de couvrir l'entier du montant correspondant au dépassement de crédit. Une demande de crédit d'investissement additionnel sera soumise au Conseil communal lors du premier semestre 2024.

A noter que le club Yverdon Sport FC a également participé aux travaux à hauteur de CHF 670'000.-, prenant en charge les coûts liés à certaines exigences médias telles que l'éclairage par LED et la modification des emplacements des caméras.

Stade d'athlétisme de l'USY

La réfection de la piste d'athlétisme de l'USY a été effectuée courant 2021; quelques imprévus lors du chantier ont toutefois passablement compliqué les travaux de remise en état de la piste.

Lors des fouilles relatives aux travaux de terrassement de la piste, la présence d'éléments pollués a ainsi nécessité d'adapter certaines interventions ainsi que le type de revêtement de la piste, ce qui a impacté le coût total des travaux. Jusque-là, les coûts restaient néanmoins inférieurs au crédit d'investissement de CHF 1'600'000.-.

Le site de l'USY a ensuite été touché par les inondations de l'été 2021 qui ont nécessité de nombreuses interventions, alors que la piste n'avait pas encore été remise officiellement à la Ville. L'Etablissement cantonal d'assurance contre les incendies et les éléments naturels (ECA) a participé à ces frais de remise en état à hauteur de CHF 139'400.- (assurance « Côté cour, Côté jardin ».)

Le résumé des coûts est le suivant :

		Montants prévus au Préavis PR20.03PR
Rénovation piste		
Ingénieurs	104'413.80	75'390.00
Réalisation piste	1'451'796.00	1'344'635.00
Techniques (sono, chronomètre)	35'908.95	180'000.00
Divers et homologation	3'209.45	
Total	1'595'328.20	1'600'025.00
Inondations		
Ingénieurs	27'707.61	
Interventions piste et pelouse	68'593.25	
Techniques (sono, chronomètre)	62'805.25	
Locaux	54'358.15	
Total	213'464.26	
Remboursement ECA	-139'400.00	
<i>Coûts nets à la charge de la Ville liés aux inondations</i>	<i>74'064.26</i>	
Total dépenses brutes	1'669'392.46	
Soutien Fonds du sport vaudois	-188'000.00	
Total dépenses nettes	1'481'392.46	

Le Fonds du sport vaudois a soutenu à hauteur de CHF 188'000.- permettant d'atteindre un montant d'investissement net par la Ville à hauteur de CHF 1'481'393.-.

Compte tenu du dépassement brut du crédit d'investissement de CHF 1'600'000.- accordé dans le cadre du préavis susmentionné, une demande de crédit d'investissement additionnel sera également soumise au Conseil communal au cours du premier semestre 2024.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



P. Dessemontet



Le secrétaire :



F. Zürcher